



SA MOURY CONSTRUCT

Siège SOCIAL: à à 4430 ANS, rue des Anglais 6A
TVA 0413.821.301

AGO – 26 MAI 2026 PROCURATION

A renvoyer, complété, paraphé sur chaque page et signé, au plus tard le 20 mai 2026

à l'attention de Madame Sonia Laschet, Directrice financière, rue des Anglais 6A à 4430 ANS

LE SOUSSIGNE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ci-après dénommé « mandant ».

Déclare par la présente constituer pour mandataire spécial avec faculté de substituer :

.....
.....
.....
.....
.....

Ci-après dénommé : "le mandataire".

A qui il confère tous pouvoirs à l'effet de le représenter à l'assemblée générale de la société anonyme faisant publiquement appel à l'épargne « **MOURY CONSTRUCT** », ayant son siège social à à 4430 ANS, rue des Anglais 6A, inscrite au registre des Personnes Morales, numéro 0413.821.301.

Cette assemblée générale ordinaire sera tenue le **26 mai 2026 au Château de Colonster, Allée des Erables à 4000 Liège, à 15 heures** avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

	OUI	NON	ABSTENTION
1. <u>PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>			
2. <u>RAPPORT DE REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> <i>Proposition de décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération au 31 décembre 2025.</i>			
3. <u>PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE</u>			
4. <u>COMPTES ANNUELS ET CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025</u> <i>Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2025, en ce compris l'attribution d'un dividende ordinaire brut de € 14,20 par action ainsi que le paiement d'un dividende spécial brut de 7,5 € par action qui seront payables le 17 juin 2026.</i>			
5. <u>DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET AU COMMISSAIRE :</u> <i>Propositions de décision :</i> - <i>L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2025 ;</i> - <i>L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2025.</i>			
6. <u>RENOUVELLEMENT DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS</u> <i>Proposition de décision : L'assemblée générale décide de renouveler, pour un mandat de trois ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2029, les mandats d'administrateurs suivants qui arrivent à échéance :</i> - <i>G4 Finance SRL représentée par M. Gilles-Olivier Moury, administrateur exécutif</i> - <i>Moury Finance SA représentée par Mme Nathalie Thunus, administrateur exécutif</i> - <i>Consiges SA représentée par M. Michel Mikolajczak, administrateur non-exécutif</i> - <i>Mme Françoise Belfroid, administratrice non exécutive indépendante</i>			



<p>7. <u>NOMINATION DU COMMISSAIRE</u></p> <p><i>Proposition de décision : L'assemblée générale nomme SCRL BDO Réviseurs d'Entreprises représenté par Mr Christophe Colson comme commissaire de la société pour les années 2026 à 2028. Le mandat de commissaire prendra fin à l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2029. Les émoluments sont fixés à 47.895 euros par an, hors TVA et frais, à indexer annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.</i></p>			
---	--	--	--

Le mandataire pourra :

- représenter la soussignée et assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour ou ordre du jour similaire, au cas où la première assemblée générale ne pourrait valablement délibérer.
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter au nom de la soussignée, toutes opérations se rapportant à l'ordre du jour.
- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, listes de présence, élire domicile, substituer, et en général, faire le nécessaire.

Le mandataire :

- **Pourra*** :

- **Ne pourra pas*** :

Voter sur les sujets nouveaux qui seraient encore ajoutés à l'ordre du jour suite à la demande d'actionnaire(s) possédant au moins 3% du capital social

**Merci de biffer la mention inutile*

Fait à, le2026

Signature précédée de la mention « BON POUR POUVOIR »